

COMMUNE DE VAUREAL

ARRETE N° 199/2026/AG

NOMENCLATURE ACTES :

5.4 Délégation de fonctions

**ARRETE DE DELEGATION
CELEBRATION D'UN MARIAGE
MONSIEUR RAZALI BOULTAME
CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2122-32 du code général des collectivités territoriales relatif à la qualité d'officier d'état-civil du Maire et des adjoints,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant à Monsieur le Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un conseiller municipal, en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints,

CONSIDERANT la célébration du mariage de Madame Inès BAZAOU et Monsieur Ibrahim DIABY, le samedi 30 mai 2026 - 13h00 - à la Mairie de Vauréal,

CONSIDERANT que ni Monsieur le Maire ni aucun adjoint ne pourront assurer la célébration du mariage prévu aux dates et horaires précités,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Monsieur Razali BOULTAME, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil et célébrer le mariage de Madame Inès BAZAOU et Monsieur Ibrahim DIABY prévu le :

**Samedi 30 mai 2026
13H00**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 12 mai 2026

Monsieur le Maire de Vauréal,

Raphaël LANTERI



Date exécutoire :

...~~1.8~~ MAI 2026..

Date de notification :

...~~1.8~~ MAI 2026.....

Date de publication en ligne :

...~~1.8~~ MAI 2026.....